

**FICHE PRATIQUE D'UTILISATION DES ANTIVIRAUX
POUR LES FEMMES ENCEINTES
EN EXTRAHOSPITALIER ET EN PERIODE PANDEMIQUE¹**

A. TRAITEMENT ANTIVIRAL CURATIF²

En présence de signes respiratoires, un syndrome fébrile doit entraîner une **consultation hospitalière dédiée avec prise en charge obstétricale concomitante** au cours de laquelle sont recommandées :

- la réalisation d'un prélèvement nasopharyngé pour recherche virologique
- et**
- la mise sous traitement antiviral curatif par oseltamivir³, quel que soit le trimestre de grossesse et la présence ou non de facteurs de risque.

Il est rappelé que la grossesse est un facteur de risque en elle-même pour la grippe, et notamment le troisième trimestre. Les autres facteurs additionnels de risque de grippe grave de la femme enceinte sont présentés en annexe 2.

L'hospitalisation **en secteur dédié** d'une femme enceinte présentant un syndrome fébrile associé à des signes respiratoires est conseillée dans les cas suivants

- Présence de signe(s) de gravité maternelle ou fœtale et/ou
- Présence d'un facteur additionnel de risque de grippe grave et/ou
- Suspicion de surinfection bactérienne respiratoire haute ou basse et/ou
- Doute sur un autre diagnostic associé.

Rappels

- Devant un cas suspect, la recherche de sujets à risque parmi l'entourage du cas est recommandée au cours de la consultation (en particulier nourrisson de moins d'un an et/ou femme enceinte).
- Le traitement antiviral doit être prescrit dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes et pas au-delà.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que le résultat de la recherche virologique s'avère négatif.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.

¹ **Recommandations applicables dès maintenant.**

² Cf. annexe 1 : « Antiviraux : mode d'administration et posologies usuelles ».

³ **L'oseltamivir est à privilégier du fait de son action systémique et de la virémie probable lors de la primo infection chez les individus naïfs.**

B. TRAITEMENT ANTIVIRAL EN PROPHYLAXIE¹

Lors de la suspicion d'un cas de grippe dans l'entourage familial d'une femme enceinte non malade, la mise sous traitement antiviral en prophylaxie est recommandée, quel que soit le trimestre de grossesse et la présence ou non de facteurs de risque.

Le zanamivir peut être prescrit, quel que soit le trimestre de grossesse et la présence ou non de facteurs de risque. Toutefois, il est rappelé que le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France (CSHPF) dans son avis du 16 février 2004, recommandait que le zanamivir, compte tenu de son mode d'administration par voie inhalée, soit utilisé par des personnes n'ayant pas de difficultés de compréhension et pour lesquelles on peut garantir une certaine observance au traitement.

Du fait du signalement de bronchospasmes et de détériorations parfois aiguës de la fonction respiratoire, l'oseltamivir devra être préféré au zanamivir chez les patients **asthmatiques** ou atteints de **broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)**.

Rappels

- La mise en œuvre d'un traitement antiviral en prophylaxie n'a plus d'intérêt au-delà de 48 heures après le dernier contact avec le ou les cas index identifié(s). La personne sera informée de la nécessité de consulter rapidement en cas d'apparition de signes de grippe afin qu'un traitement antiviral curatif soit éventuellement instauré.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que la recherche virologique s'avère négative.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.